

Monsieur le Principal  
Monsieur le Gestionnaire

Aux parents des d'élèves du collège

d'Intendance

Secrétariat:  
Anne LIENART

Téléphone :  
02 33 58 08 22

Fax :  
02 33 58 06 31

Mél :  
ce.0500003g@ac  
-caen.fr

Collège  
Challemel  
Lacour

**OBJET : Bourses des collèges année 2018 -2019**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit au collège ; nous souhaitons vous informer des différentes aides dont vous pouvez bénéficier :

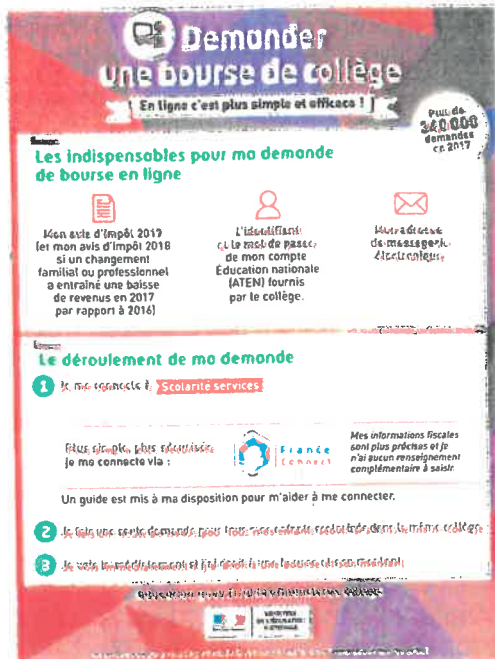
\* **Bourses de collège** : versées par l'Education Nationale voir flyer ci-contre,

\* **Bourses départementales** : versées par le Conseil Départemental de la Manche, uniquement aux élèves demi-pensionnaires, même dossier que les bourses de collège.

\* **Fonds sociaux** : gérés directement par l'établissement, sous condition de ressources, ils peuvent venir en aide au paiement de la demi-pension ou permettre à des élèves externes d'accéder à la cantine. Ils peuvent aussi contribuer au financement de frais scolaires : livres, fournitures, sorties pédagogiques.... La demande est à formuler au service intendance.

\* **Accès à la gratuité** : financé par le Conseil Départemental pour les familles dont les revenus sont inférieurs ou équivalents à ceux du R.S.A.

→ Du 3 septembre au 18 octobre 2018



**COMMENT OBTENIR CES AIDES ?**

**1/ Les bourses** : la demande se fera en ligne en se connectant à **scolarité service** donc plus de dossier papier à constituer.

**Dans le cas où il ne vous sera pas possible de faire votre demande en ligne, vous pouvez venir à l'intendance du collège pour demander un dossier papier. La demande sera constituée avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, Dépôt uniquement au secrétariat de l'intendance avant **le 18 octobre 2018 délai de rigueur.** Aucun dossier ne sera traité après cette date.**

**2/ Les fonds sociaux** : demande au secrétariat de l'intendance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Gestionnaire

L. BODIN

Le Principal

F. TREFEU